



Aperçu



Pensionnat de la mission de Crowstand, vers 1901. Archives provinciales de la Saskatchewan, R-A4077- R-A4079-(1)(2) (Source)



Élèves du pensionnat de la mission de Crowstand, sans date. Archives provinciales de la Saskatchewan, R-A4080 (4).

En 2013, les élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année de Moose Jaw Central Collegiate ont créé une mosaïque à la mémoire des élèves du pensionnat indien de Crowstand.

Des élèves de l'école Gladys MacDonald de Regina ont écrit des lettres énonçant ce que leur a fait ressentir le Projet du Cœur et rappelant le souvenir des élèves de Gordon et de Crowstand.

# PENSIONNAT INDIEN

Le pensionnat indien de Crowstand, situé près de Kamsack dans la réserve de la Première Nation Cote sur le territoire du Traité n° 4, relève de l'Église presbytérienne pendant son existence entière (1889 – 1915). À sa fermeture en 1915, il est remplacé par l'externat fédéral amélioré de Cote, lui aussi situé dans cette réserve et tenu d'abord par l'Église presbytérienne, puis, à compter de 1925, par l'Église Unie (par l'entremise de la Women's Missionary Society). Le gouvernement donne son approbation officielle à l'hébergement de pensionnaires à l'externat de Cote pendant la période de 1928 à 1939 – 1940.<sup>1</sup>

**Conditions de vie déplorables.** En 1893, un inspecteur « décrit l'égout [...] comme "une menace pour la santé de tous les occupants du bâtiment". Il recommande d'enlever l'égout ainsi que le sol sous l'égout, puisqu'il a été contaminé par les fuites.<sup>2</sup> »

En 1897, on signale qu'une « enseignante porte un manteau de fourrure en classe, l'eau dans la carafe reste gelée toute la journée et les machines à coudre ne peuvent pas fonctionner parce qu'il fait trop froid à l'intérieur ».<sup>3</sup>

**Traitement des fugueurs.** En 1907, l'inspecteur des Affaires indiennes, W. M. Graham, rapporte que le directeur W. McWhinney « a eu passablement de fil à retordre » avec les fugueurs. Graham considère toutefois malavisée

la méthode adoptée par celui-ci pour régler le problème. « M. McWhinney part après les garçons, écrit-il, et, dans un cas ou deux, il a attaché une corde à leur bras et les a fait courir derrière le chariot, de leur maison jusqu'à l'école ». Des parents ont porté plainte, affirmant que « les enfants ne sont pas des chiens ». Graham informe le directeur du pensionnat qu'il doit « cesser immédiatement cette pratique » et demander plutôt la permission d'envoyer « les pires contrevenants à une autre école ». <sup>4</sup> Martin Benson, fonctionnaire des Affaires indiennes, demande au sous-ministre si le Ministère est en droit de demander la démission de McWhinney en raison de son comportement. Dans une lettre au Comité des missions indiennes, McWhinney offre l'explication que voici pour le cas en question : il est parti à la recherche d'un groupe de garçons en fuite, dont l'un avait fugué quatre fois l'année précédente et quatre ou cinq fois pendant l'année en cours. Il a pris le chariot de l'école et était accompagné de son épouse. Il a trouvé les trois garçons, accompagnés du père des deux plus petits, à huit milles [près de 13 kilomètres] de l'école. Il a alors fait monter le plus petit dans le chariot et ordonné aux plus âgés de courir derrière. À l'approche d'un bocage, un demi-mille plus loin [à peu près 800 mètres], il a remarqué que les garçons qui étaient derrière s'apprêtaient à s'enfuir. Alors, il s'est arrêté et a attaché une corde autour d'un bras de chaque garçon sans la serrer, passant l'autre extrémité

par-dessus le chariot et le siège sans l'attacher.<sup>5</sup> « Ainsi, nous nous sommes rendus jusqu'à l'école, les chevaux marchant ou trottant lentement pour que les garçons puissent suivre sans risquer de se blesser »,<sup>6</sup> écrit-il.

De l'avis de Benson des Affaires indiennes, le rapport du Comité des missions indiennes semble exonérer le directeur du pensionnat des affaires scandaleuses qui se produisent à l'école. L'explication fournie par McWhinney lui paraît « une justification boîteuse », et il y a lieu de se demander pourquoi McWhinney avait amené son épouse, puisque, si elle ne l'avait pas accompagné, il y aurait eu assez de place pour faire monter tous les garçons dans le chariot.<sup>7</sup>

**Supervision inadéquate.** En 1891, lorsqu'on surprend des garçons du pensionnat et des hommes de la réserve locale rendant visite au dortoir des filles, un inspecteur des Affaires indiennes, A. J. Macrae, écrit qu'« il ne faut pas se demander pourquoi les Indiens considèrent l'école comme la disgrâce la plus grave lorsqu'on sait que les élèves concernés par ces incidents immoraux [ont] été confiés à la garde des autorités scolaires dès leur plus jeune âge, et comme l'un d'eux m'a dit : "Ils ont grandi dans la cruauté. Une cruauté contre laquelle leurs mères les auraient protégés."<sup>8</sup> »

<sup>1</sup> Read about staff relations at the school

<sup>2</sup> CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 514.

<sup>3</sup> *ibid.*, p. 517.

<sup>4</sup> Report of Mr. Inspector Graham on the Crowstand Boarding School, July 4, 1907. Indian Affairs. School Files RG 10, Volume 6027, File 117-1-1, part 1. Bibliothèque et Archives Canada [TRADUCTION].

<sup>5</sup> McWhinney to Dr. Farquharum, July 8, 1907. Indian Affairs. School Files RG 10, Volume 6027, File 117-1-1, part 1. Bibliothèque et Archives Canada. [TRADUCTION].

<sup>6</sup> CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 588.

<sup>7</sup> Martin Benson's letter to the Deputy Superintendent General. Indian Affairs. School Files RG 10, Volume 6027, File 117-1-1, part 1. Bibliothèque et Archives Canada [TRADUCTION].

<sup>8</sup> CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 726.



Le Dr Orton Irwin Grain, inspecteur médical (1894). Photo : *The Canadian Album : Men of Canada or Success by Example...* (Volume III)

En 1914, un inspecteur médical du Ministère, le Dr Orton Irwin Grain, « décrit l'école [...] comme étant "le pire pensionnat qu'il [lui] ait été donné de visiter [...]"

*The History, Part 1: Origins to 1939, volume 1, pp. 413-414 [TRADUCTION].*



À sa fermeture en décembre 1915, le pensionnat a été remplacé par l'externat fédéral amélioré de Cote, tenu d'abord par l'Église presbytérienne, puis, à compter de 1925, par l'Église Unie. Photo : Synode de la Saskatchewan de l'Église Unie du Canada, A381.VI.G.9(q).



Lettres et articles concernant les scandales du pensionnat (et autres récits)

« Le cas du travailleur agricole ayant commis des abus sexuels envers des jeunes filles permet de souligner le fait important qu'en 1914, le gouvernement et les responsables de l'Église savent que le signalement à la police représente un élément clé d'une réponse appropriée à des allégations selon lesquelles un membre du personnel abuse sexuellement d'un élève, dans un pensionnat. Malgré cela, aucune politique officielle n'est élaborée en relation avec cette question. Dans les années à venir, le gouvernement et les responsables de l'Église vont préférer congédier du personnel plutôt que faire appel à la police. » (*Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000, volume 1, p. 64.*)

# EN DE CROWSTAND

Le 27 novembre 1907, un article du *Globe* rapporte qu'il y a eu des « actes de débauche » dans plusieurs réserves, notamment une entrée par effraction dans le dortoir des filles à Kamsack : les hommes qui ont pénétré dans le dortoir ont été accusés de cambriolage et de voies de fait criminelles. Les garçons du pensionnat mêlés à cette affaire n'ont ni été mis en accusation ni transférés, mais McWhinney a reçu l'ordre de les renvoyer.<sup>9</sup> ([Complément d'information](#))

Quand le directeur McWhinney s'est rendu compte que les garçons et les filles se rendaient visite dans les dortoirs la nuit, il a puni les élèves et fait installer de nouveaux loquets sur les fenêtres pour empêcher leur ouverture complète, veillant aussi à ce que les arrêts soient bien cloués. De plus, il s'assure qu'on garde les portes verrouillées.<sup>10</sup>

**Décès et maladies.** En 1909, le directeur McWhinney fait le constat que, « lors des premières années du pensionnat, la majorité des élèves recrutés "n'auraient jamais dû être admis au pensionnat". Bon nombre de ces élèves [sont décédés].<sup>11</sup> » Le directeur fait cette déclaration deux ans après la sortie du [rapport Bryce](#).

**Incendies.** En 1912, le directeur McWhinney signale qu'un pensionnaire a essayé de mettre le

feu à l'établissement et a été puni sévèrement. Une autre tentative de la sorte, mettant en cause deux garçons, a lieu en 1913. Ces élèves sont enfermés, puis transférés à l'école industrielle pour garçons du Manitoba.<sup>12</sup>

## Manquement à signaler les abus sexuels.

En 1914, quand l'instructeur agricole, H. Everett, se rend compte que ses méfaits sont venus à la connaissance d'un collègue et confie au directeur McWhinney qu'il a eu « des rapports illicites avec quelques jeunes filles, dans sa chambre »,<sup>13</sup> celui-ci le « congédie immédiatement [...] et lui recommande de prendre le train le même soir », mais ne signale l'affaire ni aux Affaires indiennes ni à la police.<sup>14</sup> McWhinney minimise ainsi l'infraction commise, justifiant sa décision en avançant qu'Everett est « un jeune homme bien intentionné qui a succombé à ses faiblesses et que le fait de le poursuivre pourrait briser sa vie et rendre publique une affaire que [McWhinney espère] ainsi passer sous silence ». <sup>15</sup> Un commentaire fait par le directeur en 1907 reflète l'attitude de l'Église à l'égard des infractions sexuelles dans les pensionnats. « Le garçon indien ou la fille indienne, comme vous le savez peut-être, a alors déclaré McWhinney, cède plus facilement à l'impulsion ou au désir et, à partir de douze ans, leurs [sic] passions sont particulièrement vives. » Toutefois, « les élèves se plaignent à leurs parents qui, à leur tour,

portent plainte auprès de l'agent des Indiens. Un mandat d'arrêt est lancé contre Everett, mais ce dernier a fui la région.<sup>16</sup> » Les membres de la bande indienne Cote critiquent l'administration de n'avoir pas pris des mesures adéquates pour assurer la sécurité des filles. En réponse à leurs critiques, le gouvernement indique à l'Église que toutes les filles doivent être renvoyées chez elles et que le directeur du pensionnat devrait être affecté à d'autres tâches. Avec le retrait des filles, le nombre d'inscriptions est si faible qu'on peut maintenant justifier l'idée d'un externat.

En 1914, un inspecteur médical du Ministère, le Dr Orton Irwin Grain, « décrit l'école [...] comme étant "le pire pensionnat qu'il [lui] ait été donné de visiter [...]" Les conditions sont si déplorables qu'il ne voit d'autre option que de fermer l'école.<sup>17</sup> » Le pensionnat ferme ses portes en décembre 1915. Il est remplacé par l'externat fédéral amélioré de Cote. À la suite de pressions de l'Église Unie, le gouvernement fédéral aménage un dortoir à l'externat pour héberger des élèves du lundi au vendredi. En 1932, ce dortoir est jugé inadéquat et, l'année suivante, le gouvernement réduit la subvention alimentaire accordée à l'école. Le nombre d'élèves hébergés varie entre quatre et huit, et le dortoir est fermé en 1940.

<sup>9</sup> Indian Affairs School Files (RG 10, Volume 6027, File 117-1-1, part 1) Bibliothèque et Archives Canada [TRADUCTION].

<sup>10</sup> CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 727.

<sup>11</sup> *ibid.*, p. 313.

<sup>12</sup> *ibid.*, pp. 544.

<sup>13</sup> *ibid.*, p. 629.

<sup>14</sup> *Pensionnats du Canada : Enfants disparus et lieux de sépulture non marqués*, volume 4, p. 116.

<sup>15</sup> CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1, des origines à 1939*, volume 1, p. 630.

<sup>16</sup> CVR, *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 2, de 1939 à 2000*, volume 1, volume 1, p. 630.

<sup>17</sup> *ibid.*, p. 464.